



Appels à projets Soins Primaires « ReSP-IR AuRA 2024 » Cahier des Charges

Conformément à l'instruction ministérielle N° DGOS/RI1/2024/171 du 3 décembre 2024 relative à l'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional (ReSP-Ir) pour l'année 2024, la DGOS a, à nouveau, confié aux GIRCI la gestion de cet appel à projet.

Rappel de la définition des Soins Primaires :

Les soins primaires, en tant que pilier fondamental du système de santé, couvrent les notions de premier recours, d'accessibilité, de coordination, de continuité et de permanence des soins. Ils représentent la porte d'entrée dans le système de santé, offrant des soins de proximité continus, intégrés et accessibles à l'ensemble de la population. Ils coordonnent et intègrent également les services nécessaires à d'autres niveaux de soins, assurant ainsi une coordination fluide avec les soins secondaires et tertiaires, bien que ces derniers ne soient pas inclus dans le champ de cet appel à projets. Les soins primaires jouent un rôle structurant dans le parcours des patients au sein du système de santé. En tant que premier contact, ils organisent et orientent la suite des soins pour garantir une prise en charge efficiente.

L'appel à projet ReSP-IR, a pour ambition de décloisonner la recherche en favorisant les liens entre les différents acteurs des soins primaires, tout en stimulant les approches pluridisciplinaires. Il encourage les coopérations entre les acteurs de la recherche appliquée, notamment au niveau interrégional, afin de permettre un développement harmonieux de la recherche sur l'ensemble des territoires.

L'appel à projets s'adresse à une large variété de structures, notamment les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé (CDS), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements de santé, les universités, ainsi que les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Cet écosystème doit permettre de créer des synergies territoriales pour une recherche plus intégrée et efficace.

Il cible des projets de recherche dont le niveau de maturité technologique (*Technology Readiness Level*¹ - TRL) se situe entre les niveaux 6C et 9 inclus, favorisant ainsi des technologies proches de l'implémentation clinique. (Cf. *Continuum recherche joint Figure 1*).



Les projets de recherche concourent à la fois à :

- Développer des technologies de santé innovantes,
- Évaluer la pertinence des technologies déjà mises en œuvre, notamment leur efficacité et leur efficience
- Optimiser l'organisation des soins et des parcours de santé.

1. Objectifs

L'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional vise à atteindre trois objectifs principaux :

- Produire des connaissances scientifiques exploitables dans les pratiques quotidiennes des professionnels de santé de soins primaires et dans la prise de décision clinique. Ces connaissances doivent contribuer à l'amélioration continue des soins ;
- Encourager la collaboration interrégionale entre les différents acteurs des soins primaires afin de créer des réseaux solides capables de répondre aux défis spécifiques rencontrés sur le terrain. Les projets doivent promouvoir une coopération active entre les professionnels de santé et les acteurs académiques ;
 - Créer des écosystèmes sensibilisés aux pratiques de la recherche en soins primaires, en rendant ces pratiques accessibles aux professionnels de santé qui ne sont traditionnellement pas impliqués dans la recherche.

2. Champ

L'appel à projets couvre l'ensemble des domaines et des dimensions de la recherche appliquée en santé dans le cadre des soins primaires. Les projets soumis peuvent concerner tous types de lieux où des soins primaires sont dispensés : cabinets médicaux, MSP, CDS, CPTS, etc. L'appel vise également à aborder diverses thématiques, telles que l'amélioration de l'accessibilité aux soins, l'efficience des parcours de santé, la gestion des maladies chroniques, et l'utilisation de technologies de santé dans les soins primaires.

3. Éligibilité

Pour promouvoir une coordination optimale des acteurs de la recherche en santé sur un territoire, chaque projet doit associer au moins :

- **Un acteur des soins primaires** (professionnels de santé en ville : cabinets, maisons de santé, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.) ;
- **Un autre acteur de la recherche** (établissements de santé, universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique, etc.).

Cette collaboration doit permettre une interaction mutuellement bénéfique entre la connaissance du terrain apportée par les professionnels de santé en soins primaires et l'expertise méthodologique ou technologique des structures de recherche. **Même les structures ne disposant pas d'une Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) sont éligibles, à condition de respecter ces critères de collaboration.**

Les projets doivent par ailleurs :

- Justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients ;
- Démontrer que les méthodes et les données issues de la recherche permettront de répondre aux objectifs du projet ;



Conditions particulières d'éligibilité :

- Un investigateur ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de l'AAP ReSP-IR 2023 ;
- La durée maximale du projet est limitée à 36 mois ;
- Les centres associés doivent se situer à 90% au sein de la région AuRA, 10 % peuvent se situer dans les départements limitrophes ;
- 75% des prévisions d'inclusion devront être réalisées dans la région AuRA ;
- Le montant maximum de la subvention demandée pour les projets éligibles à l'AAP ReSP-IR est de **300 K€** par projet ;
- 80% des dépenses doivent se situer dans l'interrégion
- Tout projet dont le budget est supérieur au plafond autorisé (300 K€) devra justifier de son co-financement par un courrier d'engagement du co-financier ;
- Le niveau de maturité technologique, ou TRL pour Technology Readiness Level du projet doit être compris entre 6C et 9 ;
- **Les projets portant sur un dispositif médical (DM) devront justifier de l'échelle TRL (niveau de maturité de la technologie de santé) du dispositif.**
- **A partir de cette année, les DM non marqués CE sont éligibles**

4. Priorités thématiques

L'ensemble des thématiques ou problématiques de santé que les porteurs souhaiteraient soumettre à candidature sont éligibles et bienvenues (se référer au dossier Stratégie nationale de santé 2018-2022 joint).

5. Modalités de sélection

Le processus de sélection se déroulera en deux phases.

- Etape 1 : présélection des dossiers à partir d'une lettre d'intention selon le modèle présenté (document **1**) ;
- Etape 2 : sélection des projets à partir d'un dossier complet (cf. document **5** pour les candidats dont la lettre d'intention a été retenue lors de l'étape 1)

Afin de garantir l'impartialité dans l'expertise des dossiers, les expertises seront confiées à d'autres GIRCI. Les porteurs de projet devront mentionner dans le dossier complet les potentiels conflits d'intérêt (positifs ou négatifs).

Le Comité de sélection ReSP-IR du GIRCI AuRA est composé :

- Des directeurs représentants des départements universitaires en soins primaires des Unités de formation et de recherche (UFR) de santé ;
- Des responsables des autres acteurs interrégionaux de soins primaires identifiés ;



- Des représentants de la gouvernance scientifique des GIRCI.

6. Modalités de dépôt :

Le dépôt des lettres d'intention et des documents annexes listes, **se fera par mail au plus tard le 17 Mars 2025 à 12h00** auprès de :

Adresses de transmission des projets en fonction de votre DRCI de rattachement :

Hospices Civils de Lyon	<ul style="list-style-type: none">• Fleur PETIT : fleur.petit@chu-lyon.fr• Delphine TEPPE: delphine.teppe@chu-lyon.fr
CHU de Saint Etienne	<ul style="list-style-type: none">• Corinne FANGET : drci@chu-st-etienne.fr
CHU de Clermont Ferrand	<ul style="list-style-type: none">• Lise LACLAUTRE : laclautre_perrier@chu-clermontferrand.fr• drci@chu-clermontferrand.fr
CHU de Grenoble	<ul style="list-style-type: none">• accueilrecherche@chu-grenoble.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Centre Léon Bérard	<ul style="list-style-type: none">• severine.guillemaut@lyon.unicancer.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin	<ul style="list-style-type: none">• Isabelle.TINET@clermont.unicancer.fr• Emilie.THIVAT@clermont.unicancer.fr

Liste des pièces à fournir :

➤ Pour le dépôt des lettres d'intention

- La lettre d'intention, selon trame jointe (document 1)
- La fiche d'inclusion et la liste des centres associés, selon trame jointe (document 2)
- Le budget selon le modèle joint (document 3)
- Les CV du porteur de projet et du méthodologiste ou biostatisticien, datés, signés, selon les trames jointes (documents 4 et 5)
- La trame d'attestation d'engagement du méthodologiste ou biostatisticien
- Le cas échéant, les lettres de cofinancement

➤ Pour le dépôt des dossiers complets

- Le dossier complet selon trame jointe (document 6)
- Le budget révisé, selon trame jointe (document 3)
- La fiche d'inclusion et la liste des centres associés révisée
- Le planning du projet, selon trame jointe (document 7)
- Le cas échéant, les lettres de cofinancement

Rappel du Calendrier de l'appel à projet :

- Dépôt des lettres d'intention : **17 Mars 2025 – 12h00**
- Présélection des lettres d'intention : 12 Juin 2025
- Dépôt des dossiers complets : **08 Septembre 2025 – 12h00**
- Sélection des dossiers : 27 Novembre 2025



Les équipes de votre DRCI de rattachement se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile pour la constitution de votre dossier.

Le Vice-Président du GIRC AuRA
Pr Charles DUMONTET

Le Directeur Administratif du GIRC AuRA
Alexandre PACHOT



Figure 1 : *Continuum de la recherche en santé*

